

DÉPOSITIONS

faites près de la **COMMISSION PARLEMENTAIRE**

chargée d'une Enquête sur les Emplois industriels de l'**ALCOOL**

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

PRÉSENTÉ PAR

Ch. SÉRATZKY

FONDATEUR ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES DÉNATURATEURS D'ALCOOL DE FRANCE

JUILLET 1907 — MAI 1908

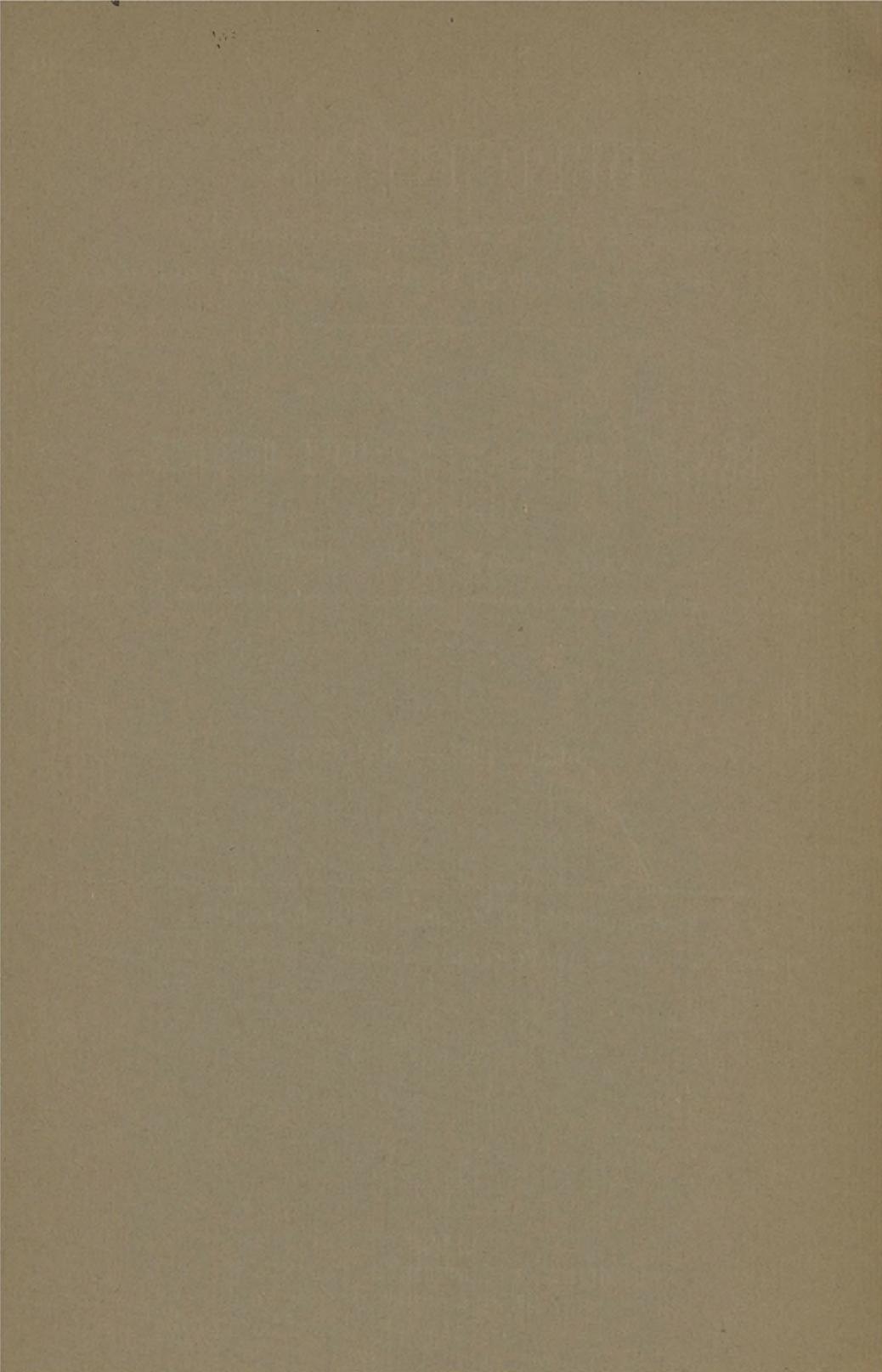
Chambre syndicale des Dénaturateurs d'Alcool de France

Adresser la correspondance au **Secrétaire-Général**, 64, rue Jean-Bart, à Lille.



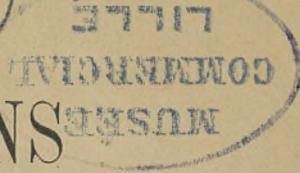
LILLE
IMPRIMERIE CENTRALE DU NORD
12, rue Lepelletier, 12

1908





Vitr - 12
Ray 6



DÉPOSITIONS

faites près de la **COMMISSION PARLEMENTAIRE**

chargée d'une Enquête sur les Emplois industriels de l'**ALCOOL**

N° Bib = 387208 / - 102735

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

PRÉSENTÉ PAR

Ch. SÉRATZKY

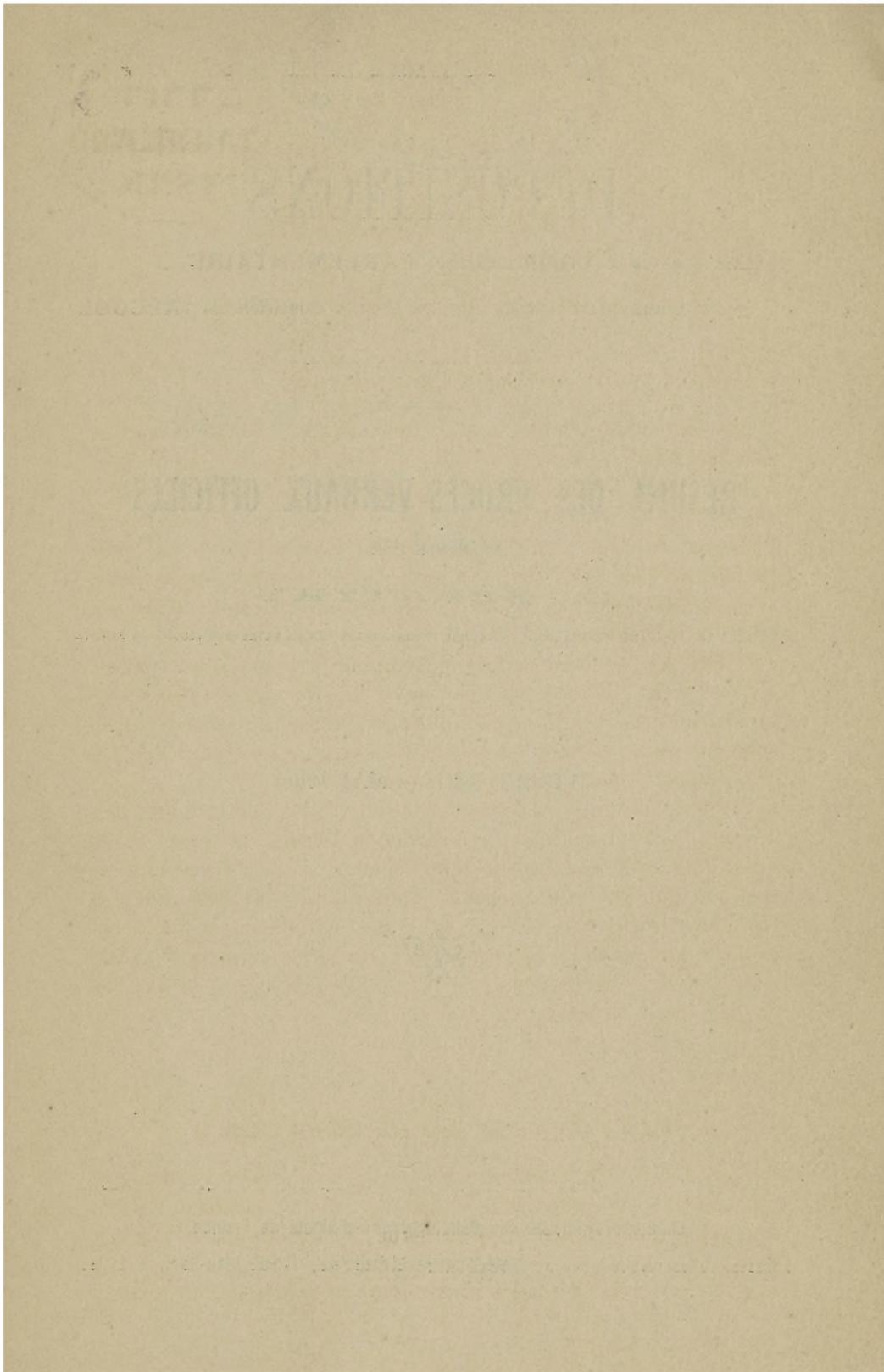
FONDATEUR ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES DÉNATUREURS D'ALCOOL DE FRANCE

JUILLET 1907 — MAI 1908



Chambre syndicale des Dénaturateurs d'Alcool de France

Adresser la correspondance au **Secrétaire-Général**, 64, rue Jean-Bart, à Lille.





AVANT-PROPOS

NOTRE BUT

Au moment où la Commission parlementaire, chargée d'une enquête sur les emplois industriels de l'alcool, vient de résumer ses travaux, il nous a paru intéressant et utile de renseigner toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont suivi les diverses manifestations en faveur d'un plus grand développement des emplois de l'alcool à l'industrie. C'est donc dans cet ordre d'idées que nous présentons, sans commentaires, le résumé des dépositions qui ont été faites près de la dite Commission.

Nous nous sommes bornés à étudier les procès-verbaux officiels publiés par la Commission parlementaire (en groupant les dépositions par catégories) et en en dégagant les parties les plus saillantes, bien entendu dans la mesure du possible, étant donné surtout notre but d'en permettre une lecture *facile et prompte*.

Notre publication est faite pour toucher tous les membres des diverses associations que la question de l'alcool intéresse, et les dénaturateurs d'alcool, groupés en Chambre syndicale, qui sont les premiers intéressés en la matière, prouveront ainsi qu'ils ont pris l'initiative d'essayer de faire œuvre utile, en donnant la plus large publicité aux débats, avec l'espoir de créer un mouvement d'opinion pour arriver à des résultats pratiques, à des solutions équitables, et par cela même facilement réalisables.

*
**

ETAT ACTUEL DE LA QUESTION (1)

La Commission parlementaire ayant prononcé la clôture de l'enquête, décida que les procès-verbaux qui en résultaient fussent soumis à l'examen de MM. les Ministres de l'Agriculture et des Finances,

(1) Ces notes sont conformes aux textes publiés par la Presse.

afin de connaître, le plus tôt possible, leurs vues sur les questions qui ont fait l'objet de la dite enquête.

Puis, par un avis que la Presse communiqua à la date du 3 avril dernier, la Commission parlementaire entendit le rapport de M. Augé, député de l'Hérault, exposant les résultats de l'enquête prescrite par la Chambre des députés en 1907.

C'est alors que cette Commission chargea l'un de ses vice-présidents, M. Klotz, député de la Somme, d'étudier le fonctionnement de la Centrale privée allemande et d'examiner si une telle institution était possible en France, et à son défaut, s'il conviendrait d'instituer une Centrale publique, limitée à l'achat et à la vente de l'alcool dénaturé pour arriver à la fixité de la base des prix de ce produit.

D'autre part, la Commission a chargé M. Bouffandeau, député de l'Oise, d'examiner comment pourrait être instituée une prime à l'alcool dénaturé.

Lille, mai 1908.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES EMPLOIS INDUSTRIELS DE L'ALCOOL

EST COMPOSÉE COMME SUIT :

Président : M. Ribot, député du Pas-de-Calais.

Vice-Présidents : MM. Clémentel, député du Puy-de-Dôme ; marquis de Dion, député de la Loire-Inférieure ; Guillemet, député de la Vendée ; Klotz, député de la Somme.

Secrétaires : MM. Durand, Jean, député de l'Aude ; Leboucq, député de la Seine ; Renard, député de la Nièvre.

Membres : MM. Augé, député de l'Hérault ; Bouffandeau, député de l'Oise ; Cachet, député de l'Orne ; Chautemps (Al.), député d'Indre-et-Loire ; Cazeneuve, député du Rhône ; Defontaine, député du Nord ; Delpierre, député de l'Oise ; de Villebois-Mareuil, député de la Mayenne ; Leygues (H.), député de la Haute-Garonne ; Le Roy (A.), député du Nord ; Morel (J.), député de la Loire ; Mairat, député de la Charente ; Plichon, député du Nord ; Torehut, député de la Charente-Inférieure.

La Commission a chargé son Bureau de s'adjoindre MM. Honoré Leygues et Mairat, afin de préparer toute la documentation nécessaire et de tracer le programme des travaux de la Commission.

DÉPOSITIONS

LES ANCIENS MINISTRES DE L'AGRICULTURE

M. Jean Dupuy, sénateur ;

M. Jules Méline, sénateur ;

M. Viger, sénateur.

M. J. Dupuy. — Déclare qu'il a lu les procès-verbaux de l'enquête de la présente Commission.

Il fait l'historique des diverses manifestations en faveur des emplois industriels de l'alcool pendant son passage au Ministère de l'Agriculture et montre les progrès accomplis depuis lors.

Il pense que l'on peut arriver à diminuer le prix de l'alcool dénaturé par une augmentation de la prime qui excitera l'intérêt des dénaturateurs d'alcool et la loi de l'offre et de la demande fera tout naturellement baisser les prix, sans que l'on puisse redouter les effets de la spéculation. N'est pas d'avis de faire jouer le droit de douane, pour essayer d'arriver à la fixité du prix. N'est pas d'avis d'établir des droits nouveaux sur le pétrole pour arriver à solutionner la question de l'alcool. Il semble expédient d'employer le système des primes et il s'y rallie volontiers en acceptant le projet Gobron. L'expérience nous fixera sur une résistance possible des pétroliers et il sera toujours temps de prendre des mesures rendues nécessaires par les circonstances, l'alcool devant être écrasé (dit-on, malgré la prime). Rien n'est moins certain d'ailleurs, car alors la possibilité du monopole de l'alcool dénaturé joint au monopole du pétrole pourrait être envisagée.

La taxe différentielle n'est pas en cause du fait de l'augmentation de la prime à la dénaturation. Le Nord se subventionne lui-même, le Midi veut en faire autant. On peut encourager la distillation des mauvais vins qui ne conservent pas. Il s'agirait alors d'établir un droit de circulation sur les vins qui n'augmentera pas le prix de revient, qui dégagera le marché de quelques millions d'hectos, qui faussent le goût du public en buvant du mauvais vin payé bon marché.

Un droit de circulation de 50 centimes donnerait 20 millions à distribuer en primes pour aider à la distillation des vins dont la production est extrêmement limitée d'ailleurs et le sera toujours, et l'alcool d'industrie n'a pas à redouter sérieusement la concurrence des alcools de vin du Midi, étant donné le prix de revient de l'alcool d'industrie, et, pour résumer sa déposition, M. J. Dupuy demande le *statu quo* avec une augmentation de la prime à la dénaturation.

M. Jules Méline. — Déclare que son rôle est simplifié après tout ce qu'a dit M. Dupuy. Le problème à résoudre a deux faces : la face scientifique et la face économique, et l'on peut aujourd'hui déclarer qu'il ne dépend que des producteurs d'alcool d'étendre dans de larges proportions les débouchés dont ils disposent actuellement. La dose de méthylène pourrait être sans danger réduite à 4 ou 5 %. Il est partisan d'une prime à donner à la dénaturation, c'est-à-dire le doublement de la prime actuelle, à la condition de limiter le sacrifice à 5 francs.

Est adversaire de la taxe différentielle. On pourrait encourager la distillation des vins en faisant pour l'alcool de vin ce que l'on fait pour l'alcool de betteraves, et la taxe sur les vins devrait porter sur l'en-

semble de la production viticole. N'est pas d'avis de toucher au droit de douane sur les alcools. C'est un droit prohibitif, mais qui nous permet d'opérer à coup sûr sur notre marché, car autrement tout abaissement du prix de l'alcool en Allemagne aurait sa répercussion sur le marché français et la fixité du prix serait ainsi encore moins assurée.

M. Viger. — Déclare que son rôle est également simplifié du fait des deux déclarations précédentes.

Il en arrive cependant à faire passer sous les yeux des membres de la Commission un certain nombre de documents complémentaires qui, en quelque sorte, généralisent toute la question d'un plus grand développement des emplois industriels de l'alcool.

Des procès-verbaux lus, il en résulte pour lui (et c'est l'évidence même), qu'à part les fonctionnaires, la plupart des déposants sont venus défendre des intérêts personnels. A son tour, il ne veut se soucier que des intérêts du consommateur et de l'agriculteur.

Il commence donc par faire l'historique de tout ce qui a été entrepris et des résultats acquis pendant son passage au Ministère de l'Agriculture, et ensuite pendant la campagne faite depuis lors en faveur des emplois industriels de l'alcool, campagne dont il fut l'initiateur, et il en arrive à conclure que, s'il y a encore beaucoup à faire, il y a lieu cependant de marcher avec méthode progressivement et dès lors on peut espérer arriver à des résultats pratiques.

Il parle des expériences faites à l'étranger et déclare que les appareils français exposés avaient la même valeur que ceux présentés par les fabricants allemands, et il apparait que nous avons réalisé tous les progrès possibles dans l'outillage.

En ce qui concerne la marche des moteurs, le coefficient de rendement avec l'alcool dénaturé français est sensiblement inférieur à celui obtenu avec l'alcool allemand et autrichien et cela tient tout simplement à la composition du dénaturant ; il dit qu'à ce premier point de vue, il y a lieu de réduire la quantité de méthylène contenue dans le dénaturant français. Il indique aussi par nos états de douane, les chiffres de nos importations de méthylène, importations qui ont augmenté fortement depuis 1900 (900 hectolitres environ), pour arriver en 1907 à 36.000 hectolitres environ, sur la quantité de 40.000 hectolitres dont on a actuellement besoin en France, et il en déduit que la réduction de la dose ne peut ruiner les fabricants français.

Pour conclure, il estime que le méthylène est un excellent dénatu-

rant, mais que l'on peut réduire la dose de 5 %, et ce sera là une première prime acquise.

Il est d'avis de voir supprimer la benzine lourde pour toutes les raisons déjà données, son remplacement étant indiqué par une autre benzine qui puisse bouillir à 180° et non à 250.

Il passe ensuite en revue les emplois de l'alcool dénaturé pur ou carburé pour l'armée et la marine, et il se félicite de la tenue de ces Congrès qui ont une grande utilité pour mettre les intéressés en présence, en vue de solutions pratiques.

C'est alors qu'il aborde l'importante question de la fixité du prix et il le fait avec une précision de détails et d'argumentations qu'il est regrettable de ne pouvoir consigner ici, puisque notre but est de résumer les dépositions. Il faut cependant citer l'historique qu'il fait de l'organisation de la Centrale allemande et des résultats obtenus par elle.

Avec la connaissance approfondie qu'il a de la production et des débouchés des alcools en France, il estime qu'une pareille organisation est impossible dans notre pays. La dénaturation forcée dans toutes les usines irait à l'encontre des intérêts des distillateurs agricoles et il y a mieux à faire que de prendre cet exemple pour résoudre la question pendante, et le contingentement va sûrement à l'encontre du progrès.

Effleurant la question du monopole de l'alcool dénaturé, il se déclare un adversaire irréductible de tous les monopoles, l'Etat menant toujours moins bien une affaire qu'un industriel et cela à tous les points de vue, et il cite entre autres choses, les dernières adjudications d'alcool faites par l'Etat.

Il reste donc le projet Gobron à examiner (mais y joindre l'amendement de M. Petit), et que l'on veuille appeler cette allocation prime ou tout autrement, il conclut que c'est à son avis le seul projet à faire aboutir et il en explique l'économie. Il critique l'idée de faire jouer le droit de douane pour mettre un frein à la spéculation sur les alcools ; une pareille mesure irait à l'encontre du but visé, et puis, il dénie la puissance absolue de cette spéculation qui n'est que très passagère, la loi de l'offre et de la demande, concernant la marchandise, légitimant le plus souvent les cours établis.

Il n'est pas partisan de voir supprimer le marché à terme comme on l'a fait en Allemagne et il termine en déclarant qu'il y a lieu de prendre aussi en considération l'amendement Noël, qui consiste à réduire le remboursement de 9 francs dans les mêmes proportions, si

le prix du dénaturant baissait par suite de la réduction de la dose de méthylène, ceci pour atténuer la taxe de fabrication. Enfin, le projet Gobron étant repoussé et le *statu quo* maintenu, il resterait encore un certain nombre de mesures que la Commission parlementaire pourrait exiger de l'Administration et qui seraient de nature à améliorer la situation actuelle.

RÉSOLUTIONS

M. Dupuy. — 1° D'avis d'augmenter la prime à la dénaturation, avec une taxe limitée à 5 fr.

2° D'avis d'encourager la prime à la distillation des vins par un système analogue à celui de l'article 59 de la loi de finances.

3° N'est pas d'avis de voir modifier le droit de douanes sur les alcools.

M. Méline. — 1° Réduction de la dose de méthylène.

2° D'avis d'augmenter la prime à la dénaturation, en donnant suite au projet Gobron (avec une taxe limitée).

3° Adversaire de la taxe différentielle et partisan d'encourager la prime à la distillation des vins par un système analogue à celui de l'article 59 de la loi de finances.

4° N'est pas d'avis de voir modifier le droit de douanes sur les alcools.

M. Viger. — 1° Réduction de la dose de méthylène et suppression de la benzine lourde.

2° D'avis d'augmenter la prime à la dénaturation, en donnant suite au projet Gobron (avec une taxe limitée).

3° Adversaire des monopoles.

4° Améliorations à apporter dans les règlements administratifs de la régie.

LES DISTILLATEURS INDUSTRIELS

M. Woussen, président du Syndicat des Distillateurs industriels.

M. Delaune, distillateur, député du Nord.

M. Savary, distillateur.

Après que **M. Woussen** eut déclaré que son Syndicat représentait les 2/3 de la fabrication totale de l'alcool, MM. Delaune et Savary ont fait les déclarations suivantes :

M. Delaune. — Suppression de la benzine lourde. Diminution de la dose massive de méthylène. Partisan d'un frein à la spéculation en revenant à l'adoption de l'article 26 du marché de Paris qui a été supprimé. Fourniture du dénaturant par l'État et formule secrète du dénaturant. Système répressif, substitué au système préventif de la part de la régie.

Adversaire du projet Gobron, tout au moins temporairement et adversaire aussi du monopole. En résumé, accepterait l'examen du projet Gobron (qui pose indirectement le principe de la taxe différentielle) à la condition qu'il n'y ait aucune crainte que l'adoption de ce projet ait pour conséquence, la dite taxe différentielle, en faveur des alcools et des vins.

M. Savary. — Proteste d'abord contre cette tendance des diverses personnalités de l'Automobile-Club de vouloir que l'alcool du Nord soit pour la dénaturation et l'alcool du Midi réservé pour la consommation de bouche. Etablit des statistiques prouvant que ce serait-là chose impossible, le Midi ne pouvant pas assurer l'alcool pour cette consommation. Fait le procès du projet Gobron qui est la consécration de la taxe différentielle. Il indique que le projet Gobron n'assurera pas du tout la prime prévue. La fixité du prix est impossible, mais en s'y prenant à l'avance, on arrive toujours à obtenir de l'alcool à un cours raisonnable. Inutile de recourir à des mesures législatives pour développer les emplois industriels de l'alcool. Pas de taxe différentielle.

Il conclut par le *statu quo* complet, après avoir développé quelques idées sur des ententes bien difficiles entre la distillerie agricole et la distillerie industrielle, de concert avec les fabricants de benzol.

RÉSOLUTIONS

- 1^o Adversaire du projet Gobron à tous points de vue.
- 2^o Examen du projet Gobron pour son adoption à des conditions à déterminer.
- 3^o Améliorations des règlements administratifs de la régie.
- 4^o Adversaire du monopole.
- 5^o Diminution de la dose massive de méthylène et suppression de la benzine lourde.
- 6^o Frein à la spéculation.

BOURSE DU COMMERCE

M. Boverat, président de la Chambre syndicale du Commerce des Alcools à Paris, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Expliqué l'organisation du marché de Paris. Il établit que ce marché rend les plus grands services à l'industrie et au commerce des alcools, permettant justement aux intéressés de prendre des couvertures d'achat ou de vente, alors que, sans lui, des prix désordonnés existeraient sûrement sur ce produit, et pour en finir une bonne fois sur l'utilité du marché à terme, il déclare que c'est là une vérité que personne n'oserait méconnaître, à savoir que si le marché à terme était supprimé aujourd'hui, il faudrait le rétablir demain, par la force même des choses, à peine de voir disparaître l'industrie de l'alcool.

Il fait état des statistiques de l'alcool de 1853 à 1861, alors que l'on voyait des écarts de prix entre 214 et 100 fr., en passant par 32. Nous n'en sommes plus là, et dans cet ordre d'idées, nous avons maintenant une fixité relative des cours.

Il rétablit les faits à leur juste valeur, concernant les mouvements de hausse de ces temps derniers.

Incidentement, **M. Moutard** prend part aux explications données sur sur ce point.

M. Boverat montre son grand désir de participer au développement des emplois industriels de l'alcool, mais d'une façon normale, rationnelle. Demande la diminution de la dose massive de méthylène. Des tarifs de chemin de fer égaux à ceux des pétroles. La libre circulation de l'alcool dénaturé. Il proteste contre toute idée de monopole et conclut par le *statu quo*, sauf pour les réformes déjà indiquées.

RÉSOLUTIONS

1° *Statu quo* complet concernant l'état actuel des choses, sauf pour ce qui suit :

2° Diminution de la dose de méthylène régie.

3° Egalité des tarifs de chemin de fer entre les pétroles et les alcools.

4° Libre circulation de l'alcool dénaturé.

5° Protestation contre un monopole quelconque.

Commerce des Alcools et Alliance de la Viticulture et du Commerce des Vins et Spiritueux en gros

M. Dechavanne, membre de la Chambre syndicale du Commerce des Alcools de Paris.

M. Develle, président du Comité de l'Alliance de la Viticulture et du Commerce des Vins et Spiritueux en gros.

M. Liouville, avocat à la Cour d'appel de Paris et secrétaire général du Comité de l'Alliance.

M. Dechavanne. — N'est pas partisan du projet Gobron, mais en toute éventualité, il déclare qu'il serait juste que les alcools de vins payent aussi la taxe, attendu que l'on a déjà dénaturé de l'alcool de vin et que rien ne s'oppose à ce que l'on en dénature encore.

M. Develle. — Parle de l'entente possible entre les producteurs d'alcool de grains et la viticulture.

M. Liouville. — Rappelle les démarches faites pour une entente entre les viticulteurs et les agriculteurs du Nord, entre la vigne et la betterave, et il espère que les idées semées porteront leurs fruits.

RÉSOLUTIONS

1° Adversaire du projet Gobron, mais, en cas d'adoption, taxe de fabrication payée également par les alcools de vins.

2° Possibilité d'entente entre les producteurs d'alcools d'industrie et les viticulteurs.

Constructeurs et Directeurs de Sociétés utilisant l'Alcool carburé

M. Barbier, président de la Société technique de l'Industrie de l'Alcool.

M. Brillié, directeur technique d'une Société d'Automobiles.

M. Egrot, constructeur de distilleries, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture.

M. Gobron, sénateur des Ardennes, constructeur d'automobiles.

M. Guillet, directeur des laboratoires et services techniques de la maison de Dion-Bouton.

M. Krebs, directeur de la maison Panhard et Levassor.

M. Longuemare, fabricant de carburateurs.

M. Maclère, directeur des ateliers de la Société générale des Omnibus.

M. Monard, ingénieur de la maison Aster.

M. Tony-Huber, ingénieur de la maison Peugeot-Tony-Huber.

M. Turcat, administrateur de la Société Lorraine des Établissements de Diétrich et C^{ie}.

M. Barbier. — Donne des renseignements techniques sur les divers emplois de l'alcool. Est d'avis de voir supprimer la benzine comme complément de dénaturation.

Déclare que ses relations avec les distillateurs agricoles et industriels et l'expérience pratique de près de quarante années lui permettent d'affirmer, que le prix limite auquel la distillerie de betteraves peut produire l'alcool en France est de 35 francs l'hectolitre à 100°.

Le prix de l'alcool ne peut être absolument fixe, mais il faudrait obtenir que ses variations fussent peu fréquentes et peu importantes. Est d'avis de voir accorder à l'alcool dénaturé une prime variable selon le cours de l'alcool. Déclare que le méthylène est un dénaturant sûr.

M. Brillié. — Fait part de ses essais de l'alcool pour l'automobilisme. Déclare que les deux combustibles (pétrole et alcool carburé) peuvent rivaliser et donner la même puissance avec une consommation sensiblement égale.

M. Egrot. — Partage les idées générales des précédents déposants sur l'utilité de voir développer davantage les emplois industriels de l'alcool. D'avis de diminuer le prix de vente de l'alcool dénaturé, de réduire la dose de méthylène et d'arriver à la simplification des formalités fiscales.

M. Gobron. — Indique dans quelles conditions il a été amené à s'occuper des questions concernant l'alcool et comme constructeur d'automobiles et comme sénateur, en rapports constants avec bon nombre

d'agriculteurs. Déclare qu'au point de vue technique la question de l'alcool est résolue. Ne voit donc que la question de la fixité du prix à résoudre. Explique l'économie du projet qu'il présentera au Congrès (et qui a été adopté depuis).

M. Guillet. — Examine devant la Commission la question au point de vue chimique pour l'alcool pur et l'alcool carburé.

Il conclut qu'il y a à l'heure actuelle des produits donnant de très bons résultats et que, d'autre part, il y a des mélanges susceptibles de nouvelles recherches, ces mélanges permettraient d'abaisser les prix.

M. Krebs. — Fait état de ses essais d'alcool pour les moteurs. Déclare que ce produit est un excellent combustible plus parfait que le pétrole, ou l'essence de pétrole, parce que plus riche en hydrogène. Donne des renseignements techniques sur les avantages et les inconvénients des deux produits.

M. Longuemare. — Présente à la Commission deux appareils de sa fabrication et fait la démonstration de leur fonctionnement. Déclare qu'il n'y a aucune difficulté à régler un carburateur à essence pour employer de l'alcool carburé.

M. Mauclère. — Rend compte de ses essais d'alcool carburé pour l'automobilisme. L'emploi de l'alcool carburé dans les moteurs à explosion ne présente pas d'inconvénients sérieux. Il suffit de prendre des précautions de nettoyage, soins, etc., etc.

L'alcool n'a aucune action nuisible sur les cylindres des moteurs. Ne croit pas que le prix du benzol puisse monter beaucoup si l'emploi de l'alcool carburé se développe. A Paris, il y aura avantage à utiliser l'alcool plutôt que l'essence. Hors Paris, les deux produits sont actuellement à peu près à égalité. Quant à l'utilisation du benzol pur, les résultats ne sont pas bons, le moteur est trop bruyant par suite d'allumages intempestifs.

M. Monard. — Explique où en est la question du carburateur pour utiliser l'alcool. Cette question est maintenant résolue. L'intérêt est certain si l'alcool est à un prix modéré et la fixité de ce prix serait une cause supplémentaire de succès.

M. Tony-Huber. — Contrairement à ce qu'a déclaré un autre

constructeur, n'a jamais remarqué, avec l'emploi de l'alcool carburé, d'oxydation ou d'attaque de soupapes dans ses moteurs. Donne des renseignements techniques sur l'emploi de l'alcool, mais il fait état des diverses conditions qui ne sont pas encore bien pratiques pour un emploi plus général de l'alcool dans les moteurs.

M. Turcat.— Déclare que l'alcool pur n'est pas pratique, exigeant un réchauffage. L'alcool dénaturé est un oxydant puissant, il rouille les soupapes et corrode même les cylindres. Le seul alcool qui serait pratique, est l'alcool carburé.

Pense qu'à prix égal, le consommateur préférera encore l'essence.

RÉSOLUTIONS

- 1° Suppression de la benzine lourde.
- 2° Réduction de la dose de méthylène, nonobstant des avis sur la sûreté de ce dénaturant.
- 3° Adoption du projet Gobron.
- 4° Adoption d'une prime variable selon les cours.
- 5° Avis favorables sur la fixité du cours de l'alcool dénaturé et sur l'emploi de ce produit.

Les Fabricants de Méthylène et les Fabricants d'Essence

M. Baube, vice-président du Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

M. Duchemin, secrétaire-général de l'Union syndicale des Usines de Carbonisation de Bois de France.

M. Baube. — Fait l'historique de la dénaturation de l'alcool en ce qui concerne la parfumerie et les essences et demande l'assimilation de ce produit-là à l'alcool dénaturé. Il préconise l'emploi d'un dénaturant au type général avec le musc artificiel, ou peut-être d'autres produits, dans la série de ceux appliqués à l'industrie de la parfumerie.

M. Duchemin. — Commence par faire le procès des idées en faveur d'une réduction de la dose de méthylène. Il montre la fraude à jet continu du chef d'une pareille mesure admise. Il cite à l'appui de sa thèse l'opinion de grands savants en la matière. Il montre que le

prix de la dénaturation par d'autres produits dont on a déjà fait état, ne réduirait que faiblement le prix de l'alcool dénaturé. Qu'au surplus, la dénaturation est remboursée. Il établit les charges inhérentes à l'industrie française de la carbonisation et conclut à des réformes dans l'ordre administratif et économique, sans toucher au dénaturant. Est partisan du projet Godron à défaut de l'installation d'une Centrale allemande, qui serait préférable, mais dont la constitution sera bien difficile.

Est d'avis de supprimer la benzine et de la remplacer par le benzol.

RÉSOLUTIONS

1° Avantage à accorder aux alcools dénaturés par les essences et recherches pour remplacer le dénaturant actuel.

2° Maintien du dénaturant actuel et de la dose reconnue nécessaire pour éviter la fraude.

3° Considérations générales en faveur du *statu quo* complet sur cette question du dénaturant.

4° Partisan du projet Godron à défaut de l'installation d'une Centrale allemande.

5° Suppression de la benzine lourde en faveur du benzol.

LES CHIMISTES ET LES PROFESSEURS

M. Bourdon, ingénieur et professeur à l'Ecole Centrale.

M. Grouvelle, professeur à l'Ecole Centrale.

M. Haller, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Institut.

M. Lindet, professeur à l'Institut national Agronomique.

M. Lumet, ingénieur, secrétaire de la Commission électrique de l'Automobile-Club.

M. Lévy, Michel, inspecteur général des Mines, membre de l'Institut.

M. Sidersky, ingénieur-chimiste.

M. Trillat, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur.

M. Violle, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, membre de l'Institut.

M. Bourdon. — Déclare que l'emploi de l'alcool donne de bons résultats. Le moteur fonctionne aussi bien avec l'alcool dénaturé qu'avec l'essence. Donne quelques renseignements techniques à cet effet et dit qu'à prix égal, l'alcool peut concurrencer l'essence.

M. Grouvelle. — Constate des progrès continus dans la construction des appareils au point de vue de l'utilisation de l'alcool. Donne des renseignements sur le rendement calorifique de l'alcool. Pense que l'alcool n'a pas pris toute sa place à cause de son prix souvent trop élevé.

M. Haller. — Pense que ce n'est plus une question technique qui peut arrêter l'essor de l'alcool pour les emplois industriels et que seule la question économique doit maintenant être en cause.

Il faut l'alcool à bas prix. La diminution du prix du dénaturant s'impose et un autre dénaturant à bon marché peut se trouver.

On pourrait voir ce qui se passe en Allemagne, où ces questions ont été très bien étudiées et résolues de façon satisfaisante, pour le développement des industries à base d'alcool.

M. Lindet. — Il y a quelque chose à faire du côté de l'éclairage à l'alcool. On pourra trouver le moyen d'allumer une lampe à alcool aussi vivement qu'une lampe à pétrole. Ce progrès étant réalisé, l'éclairage prendra un certain essor. Le chauffage a pris plus d'extension et si le prix de l'alcool pouvait être maintenu à un taux modéré, le développement des emplois serait considérable de ce chef. Est d'avis de voir réduire la dose de méthylène à 2 1/2 %. Il fait état des diverses démarches faites dans ce but et pense qu'il faut persister dans cette voie, tout en déclarant que la question n'a aucune chance d'être résolue actuellement. Après avoir passé en revue les différentes questions qui occupent la Commission parlementaire, il attire l'attention de cette Commission sur le danger qu'il y a de voir les épiciers vendre de l'alcool mouillé.

Cet inconvénient sera considérable pour l'automobilisme et ce fait devrait tomber sous le coup de la loi des fraudes de 1905. Il suffirait de faire voter un article additionnel à cette loi, disant que tout alcool vendu au-dessous de 90° est fraudé.

M. Lumet. — Désire être entendu pour bien définir son rôle de mécanicien en ce qui concerne les observations qu'il a faites sur les divers emplois de l'alcool et notamment pour l'automobilisme.

Il fait l'historique de ces emplois et énumère les avantages et les

inconvéniens inhérents à l'alcool. Il croit à l'avenir de ce produit pour l'automobilisme, si la fixité du prix de vente est assurée, et fait de très intéressantes démonstrations d'ordre technique en commentant les diverses expériences faites par les maisons d'automobiles qui ont utilisé l'alcool comme agent moteur.

M. Michel Lévy. — Il déclare que l'alcool est susceptible d'applications mécaniques et l'alcool carburé peut lutter avec l'essence de pétrole. En ce qui concerne la question économique, le monopole peut avoir ses inconvénients, mais il faut, en tous cas, des Syndicats puissants pour maintenir les cours et assurer partout des dépôts d'alcool dénaturé. Il parle des effets de la benzine comme carburateur de premier ordre. Il énumère les divers gisements de pétrole les plus importants et pense que, dans un avenir peu éloigné, l'essence augmentera de prix à peu près indéfiniment, si l'automobilisme prend tout le développement qu'on peut espérer.

M. Siderzky. — Remet à la Commission des rapports concernant ses missions en Allemagne et en Autriche-Hongrie pour étudier la question de l'alcool. Il fait connaître un récent décret changeant la formule du dénaturant général en Autriche-Hongrie. Il commente l'organisation de la Centrale allemande et passe en revue les divers règlements concernant les emplois industriels de l'alcool dans les pays européens. Il fait de très intéressantes démonstrations concernant les compositions chimiques de l'alcool et des divers produits qui le dénaturent. En ce qui concerne le méthylène, il déclare qu'il n'y a pas lieu de s'entêter à employer cette dose massive, car le méthylène avec ses éthers composés et ses produits acides attaque les métaux, les réchauds, les lampes et produit des encrassements de mèches. On peut aussi réduire la dose, sans aucun danger pour les intérêts du Trésor.

Pour la fixité du prix de l'alcool, rien à résoudre tant qu'on ne trouvera pas le moyen de soustraire l'alcool destiné à la dénaturation, aux fluctuations des cours de la Bourse. Il faudrait créer deux marchés séparés. Une mesure législative établirait la dénaturation obligatoire et forcée dans une proportion variable d'une année à l'autre. C'est, en résumé, le principe du contingent.

M. Trillat. — Sa déposition porte surtout sur la dénaturation par le

méthylène régie et ses divers inconvénients. Après avoir énuméré ses travaux sur la question, il déclare que l'on pourrait diminuer la dose massive. Il fait état des études concernant les gaz d'explosion et après diverses démonstrations, en revenant à la question du dénaturant, il répète que les travaux antérieurs et récents sur le dosage de l'alcool méthylique démontrent surabondamment que l'on peut abaisser la dose de méthylène.

M. Violle. — Il commence par parler des avantages de l'éclairage par l'alcool comparativement à celui du pétrole. Par l'incandescence, l'alcool dépense deux grammes par bougie-heure (ou, par comparaison, vingt grammes d'alcool pur par carcel-heure). Il fait un très intéressant exposé des diverses manifestations de ces dernières années concernant l'éclairage et le chauffage par l'alcool. Il parle de la brutale dénaturation que l'on a fait subir à l'alcool et déclare qu'au lieu de 10 % de méthylène, un centième suffirait, et donne ses raisons à cet effet. En tous cas, il préférerait un autre dénaturant que le méthylène.

La question économique doit aussi être résolue pour développer davantage les emplois industriels de l'alcool.

RÉSOLUTIONS

1° Avis favorables pour l'emploi généralisé de l'alcool dénaturé et fixité du prix.

2° Réduction de la dose de méthylène.

3° Dénaturation obligatoire d'une certaine partie de la production des alcools d'industrie.

4° Répression concernant le mouillage de l'alcool dénaturé.

LES DISTILLATEURS AGRICOLES

M. Hanicotte, président de la Chambre syndicale des Distillateurs agricoles de la région du Nord.

M. Martin, Léon, distillateur, ancien député.

M. Monmirel, président du Syndicat de la Distillerie agricole.

M. Petit, vice-président du Syndicat de la Distillerie agricole.

M. Hanicotte. — Demande la réduction de la dose de méthylène et diverses améliorations d'ordre fiscal et administratif, au sujet des

flegmes et mauvais goût allant à la dénaturation ou à la rectification d'une usine à une autre usine.

M. Martin. — Il débute en indiquant quels auraient été les résultats acquis à la cause des divers emplois de l'alcool, si sa proposition bien connue avait été acceptée il y a 10 ans.

C'est l'alcool de bouche à prix élevé et l'alcool allant à l'industrie à très bas prix. Il s'agit de la dénaturation obligatoire d'une certaine partie de la production des alcools d'industrie et dont le quantum serait indiqué, chaque année, par une Commission nommée dans des conditions à déterminer.

Le prix de l'alcool dénaturé baisserait normalement, attendu que les quantités livrées seraient supérieures à la demande.

Les distilleries ne produisant que des flegmes ne prennent pas place dans le système préconisé et il déclare qu'elles auraient tout avantage à faire rectifier leurs flegmes.

Avec son système, il prévoit l'alcool dénaturé à 20 francs et une production totale de 4 à 5 millions d'hectolitres d'alcool sur le sol français. Il termine en énumérant les avantages de la situation économique de l'Allemagne en ce qui concerne les alcools produits dans ce pays.

M. Monmirel. — Indique que la distillerie agricole représente comme production environ 600 à 700 mille hectolitres d'alcool pour 350 usines (environ).

Les quantités de flegmes allant à la dénaturation sont relativement petites. Pour accepter des marchés à longs termes en flegmes à 90°, il faudrait au moins le prix de 37 francs.

Il déclare qu'il est contre tout monopole. Accepterait une prime à la dénaturation malgré ses inconvénients. Il est d'avis de voir la taxe de fabrication imposée aux alcools de vins.

M. Petit. — Examine les conditions propres à assurer l'abaissement et la fixité des cours de l'alcool. Il dit que le cartel n'est pas possible, ni d'ailleurs pratique en France.

Il manifeste contre toute idée de monopole et est partisan du projet Gobron, en limitant la taxe de fabrication, et explique à la Commission l'économie de ce projet.

RÉSOLUTIONS

- 1° Adoption du projet Gobron avec limitation de la taxe.
- 2° La taxe payée par les alcools d'industrie et les alcools de vins.
- 3° Adversaire d'un monopole quelconque.
- 4° Améliorations des règlements de la régie.
- 5° Adoption d'un projet de dénaturation obligatoire d'une partie de la production des alcools d'industrie.

LES DÉNATURATEURS D'ALCOOL

MM. Besson, Blondel, Dufour, Fournaud, Leprêtre, Sératzky, Thibault, Thiéry et Voituriez.

M. Sératzky. — Est interrogé comme secrétaire-général de la Chambre syndicale des Dénaturateurs d'Alcool qu'il a fondée et il fait l'historique des travaux et revendications de cette Chambre syndicale depuis sa fondation (1901). Après avoir présenté à la Commission les professionnels de l'alcool dénaturé qui l'accompagnent, il remet à **M. Ribot**, président, les notes qu'il a préparées motivant les diverses revendications des dénaturateurs d'alcool et en développe les considérations au fur et à mesure de leur lecture. Adoption du projet Godron et subsidiairement adoption d'un dispositif dans la loi de finances (art. 59) pour exonérer de la taxe de fabrication les alcools allant à l'industrie, quel qu'en soit le mode de dénaturation.

Requête concernant l'unification des tarifs de chemins de fer pour l'alcool dénaturé. Note générale sur la dénaturation des alcools et simplification des règlements administratifs. Liberté commerciale assurée pour tous les dénaturateurs de profession et protestation contre tout monopole ou association de producteurs.

Questionné sur le marché à terme existant sur les alcools, **M. Sératzky** en explique le mécanisme et l'utilité incontestable. Il accepte le travail que lui confie la Commission parlementaire, en vue d'établir un graphique général de l'alcool depuis de longues années, en indiquant la production, la consommation, les emplois industriels, les stocks généraux, les prix, importation, exportation, etc., etc.

M. Besson. — Donne des explications sur l'industrie de la soie, artificielle et établit des prix de revient de l'éther, comparativement à ceux pratiqués par l'étranger. Il fait des vœux pour l'adoption du projet Gobron et demande que tous les alcools allant à l'industrie

reçoivent l'allocation prévue, sous déduction de celle afférente aux frais de la dénaturation au type général.

M. Blondel. — Remet une note indiquant que l'on peut obtenir une fixité relative des prix ; c'est un commentaire du projet Godron. Il donne quelques renseignements sur l'emploi de l'alcool pour l'éclairage.

M. Dufour. — Déclare que les violentes fluctuations du marché à terme sont gênantes pour l'achat et la vente de l'alcool dénaturé et préconise un frein qui consisterait à ramener le droit de douane sur l'alcool blanc à 90° à 20 francs l'hecto. Il explique que toute entente entre producteurs est impossible en vue d'unifier les prix de l'alcool nature.

M. Fournaud. — Déclare qu'il accompagne M. Besson, pour le cas où il aurait eu besoin de renseignements d'ordre technique sur la fabrication de la soie.

M. Leprêtre. — Fait de très longues et substantielles déclarations concernant la profession de dénaturateur d'alcool, ainsi que sur les moyens pratiques pour développer les emplois industriels.

Il récrimine contre les hausses et les baisses rapides des cours au marché de Paris, mais il explique que l'on peut guider la consommation, pour lui procurer des achats à des prix normaux. Il considère que toutes les mesures propres à abaisser le coût de l'alcool dénaturé profiteront aux consommateurs et est partisan du projet Gobron. Il se désintéresse du coût du dénaturant, puisqu'il est remboursé au dénaturateur. Il parle des règlements administratifs, des tarifs de transport et rappelle l'économie des divers rapports qu'il a présentés au Congrès sur ces diverses questions.

M. Thibault-Leroux. — Répond aux questions qui lui sont posées concernant la dénaturation de l'alcool et les moyens propres à assurer la vente à prix normaux.

M. Thiéry. — Est questionné dans le même ordre d'idées. Il explique de quelle façon les distillateurs veulent passer des marchés à livrer, et si la Bourse de Commerce n'alimentait pas les producteurs d'alcool dénaturé, il ne serait pas toujours facile d'assurer des bas prix de vente quand la clientèle désire acheter à long terme et à ces

bas prix. Il met au point la question du dénaturant au type général et dit que l'État a renoncé et avec raison de fournir le dénaturant. Les importations de méthylène ont fait baisser ce produit qui a valu jusque 120 fr. et plus et qui vaut maintenant de 75 à 80 fr. Il donne des renseignements d'ordre technique sur la fabrication de l'alcool dénaturé.

M. Voituriez. — Explique à la Commission qu'il y a des emplois de l'alcool dont on ne s'occupe pas assez et qui sont cependant très intéressants, étant la base même du développement des emplois industriels de l'alcool. Il cite les productions chimiques, collodions, les éthers, etc.

C'est alors qu'il aborde la question des alcools allemands entrant en France sous forme d'éther. **M. Voituriez** établit le prix de fabrication de l'éther allemand et de l'éther français et insiste pour que, dans le projet Gobron, les alcools dénaturés sans le concours du dénaturant général profitent d'une partie des 48 fr. (soit 9 fr.) afin d'essayer de lutter avec la production étrangère, d'autant plus que l'augmentation du droit de fabrication viendrait tuer absolument les industries qu'il a désignées.

Il mentionne des commandes d'éther faites en Allemagne par le gouvernement, alors que les fabricants d'éther établis en France ont monté des usines pour fournir notre pays, qui maintenant se passe de ces industriels, ce qui est d'une criante injustice.

Sur la demande du Président de la Commission, **M. Sératzky** annonce qu'il enverra une note détaillée des entrées en France de l'éther allemand, et, pour conclure, **M. Voituriez** supplie la Commission de ne pas perdre de vue les autres emplois de l'alcool en dehors du chauffage, de l'éclairage et de la force motrice, en vue des mesures de protection à accorder pour un plus grand développement de l'alcool allant à l'industrie.

RÉSOLUTIONS

1^o Adoption du projet Gobron et, subsidiairement, exonération de la taxe de fabrication pour les alcools allant aux emplois industriels, quel qu'en soit le mode de dénaturation, ou bien encore, partie de la prime accordée à cette catégorie d'alcools employés industriellement.

2^o Unification des tarifs de chemin de fer pour l'alcool dénaturé et mêmes tarifs sur toutes les Compagnies pour les alcools devant aller à la dénaturation.

3^o Simplifications et améliorations des règlements administratifs de la régie.

4^o Protestation contre un monopole quelconque ou association de producteurs, c'est-à-dire liberté commerciale complète pour l'industrie de la dénaturation des alcools.

LES INGÉNIEURS ET LES ÉCONOMISTES

M. le prince d'Aremberg.

M. Barbet, ancien président de l'Association des Chimistes de Sucrierie et de Distillerie.

M. Chalmel, industriel, fabricant de vernis à l'alcool.

M. Denayrouze, ancien député.

M. Douge, ingénieur, ancien directeur de la Société anonyme pour la Fabrication de la Soie de Chardonnet, à Besançon.

M. de Chasseloup-Laubat, président de la Commission de l'alcool à l'Automobile-Club.

M. Famechon, secrétaire général du Congrès de l'Alcool de 1907.

M. Loreau, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député.

M. Périssé, ingénieur, secrétaire de la Commission technique de l'Automobile-Club.

M. le prince d'Aremberg. — A étudié la question d'utilisation de l'alcool pour l'automobilisme. S'est servi de l'alcool carburé et en a été satisfait. Il donne quelques explications détaillées à cet effet et rappelle son rapport fait au Congrès de l'Alcool en 1902, au sujet de l'utilisation de l'alcool dans les colonies.

M. Barbet. — Désire ne traiter que la question économique, mais avant, il donne quelques explications sur la chimie au sujet de l'alcool. Il fait ensuite état des divers rapports qu'il a présentés jadis en faveur de l'utilisation de l'alcool allant à l'industrie. Est partisan de voir augmenter la prime à la dénaturation, et pour arriver à une fixité relative des cours, un système d'échelle mobile pourrait être essayé.

M. Chalmel. — Ne voit rien de bien saillant à réclamer pour l'industrie de la dénaturation qu'il exerce. Il préconise la vulgarisation des emplois de l'alcool pour l'automobilisme, la fixité des cours et des prix bas. D'avis de voir supprimer la benzine dans la dénaturation.

M. Denayrouze. — Commence par demander la suppression de la benzine dans la dénaturation et, pour les autres éléments de dénaturation, il pense qu'il faut aussi respecter les intérêts des diverses régions de la France et que la dose un peu massive de méthylène ne gêne pas.

Il parle longuement de la question de l'éclairage à l'alcool que l'on oublie un peu et dit que c'est là un élément important de consommation qu'il faut encourager par tous les moyens.

M. Douge. — Fait la démonstration des divers emplois de l'alcool en dehors du chauffage, éclairage et force motrice, et cite alors l'industrie de la soie artificielle, ayant dirigé l'usine de la soie de Chardonnnet à Besançon. La question économique l'a donc toujours intéressé, et après avoir démontré combien il est difficile de faire de l'industrie à base d'alcool, avec des prix toujours variables et parfois très élevés, il énumère les divers éléments qui ont jusqu'ici empêché les nombreux intéressés d'aboutir à une solution pratique. Il fait alors état du projet dont il est l'auteur et qui a été présenté au Congrès de 1903, c'est-à-dire une prime variable en raison du cours de l'alcool ; mais il faut voir la question dans son ensemble et donner une prime à toutes les applications industrielles de l'alcool, et comme il y a des dénaturants qui sont une charge pour les industriels, le système prévoit, en plus de la prime, le remboursement du coût de la dénaturation. La taxe de fabrication à cet effet pourrait atteindre 7 à 8 fr., sans que la consommation d'alcool de bouche supporte une augmentation de plus de 2 à 3 centimes par litre de liqueur alcoolique de 40 à 50°. Il préconise les mesures douanières pour empêcher les hausses spéculatives sur l'alcool et même pour le cas ou le mauvais état des récoltes ne permettrait plus de produire de l'alcool à bon marché, puisque l'existence des industries qui vivent de l'alcool est mise en péril par le prix excessif de cette matière première.

M. de Chasseloup-Laubat. — Fait sa déposition comme Président de la Commission de l'alcool à l'Automobile-Club. Il énumère les travaux de cette Commission et, comme conclusion, se rallierait plutôt à l'organisation d'une Centrale, comme en Allemagne, et cela pourrait arriver à solutionner la question économique de l'alcool.

M. Famechon. — Fait mention de ses divers travaux au sujet de l'alcool alors qu'il était attaché au Ministère de l'Agriculture. Après

avoir examiné tous les projets exposés au dernier Congrès, il préconise le monopole par l'Etat de la dénaturation et de la vente de l'alcool, pour arriver à solutionner la question de la fixité et du bas prix de ces produits allant aux emplois industriels. Il a cependant voté le projet Gobron, espérant que c'est là une étape vers le monopole.

M. Loreau. — Fait sa déposition comme Président de la Commission technique de l'Automobile-Club et, à cet effet, donne des renseignements très complets sur les divers travaux de cette Commission en vue de l'utilisation de l'alcool. Il fait passer sous les yeux des membres de la Commission parlementaire divers diagrammes indiquant la supériorité de l'emploi de l'alcool pour l'automobilisme. Douze diagrammes sont présentés à cet effet et les expériences faites indiquent bien que le travail par l'alcool est moins brusque et plus utile que le travail par l'essence. Quant à l'avenir de l'alcool, il n'est pas douteux pour l'automobilisme, si l'on arrivait à une fixité relative du prix de vente.

Il demande la réduction de la dose de méthylène à 2 %.

M. Périssé. — Après avoir rappelé les résultats de ses divers essais pour l'utilisation de l'alcool à l'automobilisme, déclare que l'alcool moteur doit être différent des alcools dénaturés utilisés par les autres industries et donne des renseignements détaillés à cet effet. Est d'avis de voir réduire la dose de méthylène et pense que, malgré sa petite quantité, la benzine régée est très pernicieuse à l'emploi de l'alcool dans les moteurs, d'où sa disparition à souhaiter. La question de la fixité des prix et des dépôts domine la question technique pure et il faut la résoudre, à peine de voir un temps d'arrêt pour le développement des emplois de l'alcool.

RÉSOLUTIONS

- 1° Adoption d'une prime variable selon les cours.
 - 2° Suppression de la benzine lourde.
 - 3° Des avis pour le *statu quo* en faveur du méthylène.
 - 4° Des avis pour une réduction de la dose de méthylène.
 - 5° Fixité du prix de l'alcool dénaturé.
 - 6° Adoption du projet Gobron à défaut du monopole de l'alcool dénaturé.
-

LES PÉTROLIERS

M. Barbaudy, président de la Commission Industrielle des Pétroles.

M. Danset (de la Société de Lille et Bonnières).

M. Despeaux (de la Société Fenaille et Despeaux).

M. Desmarais. — Raffineur.

M. Guiselin, secrétaire de la Commission Internationale d'Etudes instituée par le Congrès du Pétrole de Bucarest.

M. Mallet, membre de la Chambre de Commerce de Paris et administrateur délégué de la Société des Huiles de Colombes.

M. Lévy, représentant MM. les fils de A. Deutsch.

M. Barbaudy. — Se plaint du peu de protection accordée depuis quelques années aux raffineurs français par suite du peu d'écart entre les droits sur le pétrole brut et le raffiné. L'industrie française est en péril. Ne croit pas à une disette de l'essence. Ce produit est meilleur marché en France qu'à l'étranger. Ne fait, en résumé, que donner son avis sur l'état précaire de l'industrie de l'essence de pétrole.

M. Danset. — Fait des déclarations du même genre que ci-dessus. Pense que l'essence pourrait devenir rare à un moment donné.

M. Despeaux. — Pense que l'industrie du pétrole pourrait arriver à une entente avec l'industrie de l'alcool. Déclare que la concurrence étrangère et celle de l'intérieur rendent son industrie difficile et, de ce fait, serait moins effrayé qu'autrefois à l'idée d'un monopole d'Etat.

M. Desmarais. — Fait aussi une déclaration sur le mauvais état actuel de l'industrie du pétrole et des essences. Il dit que plus on ira, plus il y aura d'essence de pétrole.

Il a remarqué que dans la pratique, les expériences ne sont pas en faveur de l'alcool pour l'automobilisme. Est prêt à étudier une entente pour le magasinage et les expéditions d'alcool. Se résume en déclarant que son industrie perd sur le pétrole et ne fait pas de bénéfice sur l'essence.

M. Guiselin. — Apporte sa contribution de scepticisme, alors que l'on compare l'essence à l'alcool, dans la question de l'automobilisme. L'alcool ne peut se substituer à l'essence du jour au lendemain.

La Compagnie des Omnibus n'a utilisé qu'un produit contenant

50 % d'alcool. L'alcool dénaturé pur ne peut pas remplacer l'essence, parce qu'il ne contient que 6.000 calories, alors que le pétrole en contient 11.000.

Déclare que pour l'éclairage, il n'y a comparaison entre les deux produits que par l'incandescence, et le prix est en faveur du pétrole, et le sera presque toujours. Ne croit pas à la pénurie d'essence.

M. Mallet. — Donne des renseignements détaillés sur les importations et la vente du benzol. Parle de la production du benzol en Allemagne, en Angleterre. Indique que les prix en France ont été de 300 fr. les 100 kil., 140 fr. il y a 15 à 20 ans, pour arriver maintenant entre 25, 28 et 29 fr.

Parle de ses essais de mélanges de benzol et d'alcool, il y a 6 années, et les résultats ont été mauvais, par suite des brusques variations des cours de l'alcool. Est d'avis qu'il en aurait été sûrement autrement, si les prix avaient été à peu près fixes.

Ne prévoit pas une augmentation des prix du benzol. C'est le marché anglais qui détermine un peu les prix en France pour cet article. Il y a trust en Allemagne, sans quoi le benzol serait à 18 fr.

Considère que la production du benzol est presque illimitée. Il fait l'historique des diverses productions de l'essence et de son prix.

M. Lévy. — Sa déposition nous paraît la plus complète dans son ensemble. Il fait l'historique de l'industrie du pétrole en France. La consommation est actuellement d'environ 380.000 tonnes de pétrole raffiné.

La consommation d'essence pour moteurs représente en poids environ 13 % de la consommation totale sus-indiquée.

Ce sont les Etats-Unis et la Russie qui donnent le gros chiffre des importations. La Roumanie arrive maintenant fortement en ligne et tout dernièrement la Galicie est venue faire une grande concurrence dans notre pays et y pratique des prix de guerre, puisque les Galiciens vendent actuellement 20 fr. l'hecto et ont vendu 19 fr. (avec 10 fr. de droit de douane, 5 à 6 fr. de transport et 4 fr. au moins de frais commerciaux). Il fait état des conditions économiques désastreuses pour les importateurs et les raffineurs de pétrole en France. Ne se sent pas menacé par le défaut de matières premières. Déclare que l'essence n'est qu'un petit facteur dans la dépense à faire pour l'automobilisme.

Ne voit pas l'alcool pouvant concurrencer l'essence et cela à

divers points de vue. La question de l'alcool carburé ne paraît pas avoir donné d'excellents résultats.

N'est pas éloigné d'examiner des projets d'entente avec les producteurs d'alcool carburé.

RÉSOLUTIONS

1° Examen général sur l'industrie pétrolière, dont les conditions économiques actuelles sont très défavorables à sa prospérité.

2° Etude à faire sur une entente possible pour vulgariser les emplois industriels de l'alcool.

Les Représentants des Sociétés d'Agriculture

M. Gervais, membre de la Société nationale d'Agriculture, vice-président de la Société des Agriculteurs de France.

M. Gomot, sénateur.

M. Hochard, ingénieur-agronome.

M. Lavalard, délégué de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

M. Lavollée, membre de la Société des Agriculteurs de France.

M. Masson, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, secrétaire-général de la Fédération des Sociétés agricoles du Pas-de-Calais.

M. Merchier, juge de paix (au nom de la Société des Agriculteurs du Nord).

M. Pluchet, vice-président de la Société nationale d'Agriculture de France et de la Société des Agriculteurs de France.

M. Remy, président de la Société des Agriculteurs de l'Oise.

M. Viseur, sénateur.

M. Gervais. — Représente les intérêts des viticulteurs. Est d'avis que de très larges débouchés soient ouverts et accordés à l'alcool d'industrie, mais avec cette pensée d'équité que la place laissée libre sur le marché de la consommation de bouche doit être réservée à l'eau-de-vie naturelle. Abandonne sans difficulté sa propagande pour la taxe différentielle et parallèlement aux avantages accordés pour l'alcool dénaturé. Serait d'avis de voir les vins supporter une partie des charges, en vue d'instituer un système de primes à la distillation des vins.

M. Gomot. — Remet un rapport de MM. Bénard et Lavalard, fait à la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture et approuvé par elle, M. Lavalard étant chargé de développer ce rapport devant la Commission.

M. Hochard. — Expose qu'il a établi un produit mélangeant l'alcool et l'essence. Il s'agit d'un unisseur qui est un produit dénaturant et déshydratant et qui pourra rendre de grands services si les emplois industriels de l'alcool prennent un plus grand développement. Il rend compte des expériences faites par la maison Peugeot, de Lille, et rappelle les notes remises à cet effet à la Commission.

M. Lavalard. — Justifie l'emploi de l'alcool dénaturé du fait d'expériences faites par la Compagnie des Omnibus. Il cite des exemples en Amérique et en Allemagne sur l'emploi de l'alcool comme force motrice. D'avis de réduire la dose du dénaturant. D'avis de voir égaliser les tarifs de transport pour l'alcool dénaturé, avec ceux appliqués au pétrole, et conclut qu'il faut que l'alcool dénaturé prenne sa place pour l'automobilisme.

M. Lavollée. — Fait des vœux pour le développement des emplois industriels de l'alcool. Demande la réduction de la dose de méthylène et insiste sur ce point.

M. Masson. — Fait l'historique des démarches déjà anciennes et fort suivies par les Sociétés d'Agriculture en vue de développer les emplois industriels de l'alcool.

Il commence par déclarer qu'il y a crise betteravière et non pas crise de la distillerie. Il explique longuement cette crise betteravière et déclare qu'en 1900 la production betteravière pour la France représentait 350.000 hectares, tant pour la sucrerie que pour la distillerie, contre 250.000 hectares en 1906 et 1907. De nouveaux débouchés à l'alcool industriel, c'est par le fait abrégé la crise sucrière. On verrait alors ce mouvement de transformation se généraliser de telle façon qu'on produirait de plus en plus d'alcool et de moins en moins de sucre. Abordant le projet Gobron, il en critique l'économie, attendu que le projet ne donne pas cette stabilité relative des cours, que tous recherchent.

Serait d'avis d'installer un système qui consisterait à donner l'allocation au distillateur, en vue de l'encourager à dénaturer une partie de sa fabrication, étant donné aussi qu'il y aurait lieu de créer un mar-

ché spécial pour l'alcool dénaturé et distinct du marché des alcools de bouche. L'allocation varierait de 4 à 8 fr., la proportion d'alcool à dénaturer variant de 25 à 50 % et le droit de fabrication faisant son office comme présentement. D'avis aussi d'utiliser les débits de tabac pour le dépôt et la vente de l'alcool dénaturé en bidons.

La déposition de M. Masson a été des plus intéressantes à tous les points de vue.

M. Merchier. — Aborde toutes les questions exposées par le précédent orateur, ce qui nous dispense d'en faire état à nouveau.

Il dit nettement qu'il faut arriver à vendre l'alcool dénaturé au-dessous de son prix de revient, ou ne pas chercher à vendre, et c'est alors qu'il examine tous les projets qui ont déjà vu le jour.

Il veut le développement de l'alcool dénaturé pour tous les emplois et non pas seulement pour l'automobilisme, et pense que l'on peut arriver à 700.000 hectolitres très facilement. Il se rallie volontiers au projet Gobron et en explique l'économie.

M. Laden, président de la Société des Agriculteurs du Nord, intervient dans la discussion et renseigne la Commission sur les prix à obtenir pour la betterave et déclare qu'il faut 26 fr. à 7° de densité ou 18 fr. à 5°. Il expose l'état de la culture dans le Nord et dit qu'il faut le défendre en solutionnant toutes les questions relatives à l'alcool.

M. Pluchet. — Se rallie aux vœux présentés par le Congrès de l'Alcool et préconise le projet Gobron.

M. Remy. — Critique le projet de M. Martin. Insiste sur les tarifs de transport, qui devraient être identiques sur tous les réseaux et favorables à l'alcool dénaturé. Est partisan du projet Gobron.

M. Viseur. — Se présente au nom de la Fédération des Sociétés agricoles du Pas-de-Calais et déclare que M. Masson parlera en leur nom.

RÉSOLUTIONS

- 1° Réduction de la dose de méthylène.
- 2° Egalité des tarifs de chemin de fer entre les pétroles et les alcools.
- 3° Adoption du projet Gobron.
- 4° Adoption d'un projet accordant la prime au distillateur-dénaturateur, selon les quantités susceptibles d'être dénaturées.
- 5° Avis pour une entente en vue d'instituer un système de primes à la distillation des vins.

TABLE DES MATIÈRES

par catégories et par noms de déposants

LES ANCIENS MINISTRES DE L'AGRICULTURE	
	Pages
MM. Dupuy	5
Méline	6
Viger	7

LA BOURSE DU COMMERCE	
M. Boverat	11

LE COMMERCE DES ALCOOLS ET L'ALLIANCE DE LA VITICULTURE ET DU COMMERCE DES VINS ET SPIRITUEUX EN GROS.	
MM. Lechavanne	42
Develle	12
Liouville	12

LES CONSTRUCTEURS ET LES DIRECTEURS DE SOCIÉTÉS UTILISANT L'ALCOOL CARBURÉ.	
MM. Barbier	13
Brillié	13
Egrot	13
Gobron	14
Guillet	14
Krebs	14
Longuemare	14
Mauclère	14
Monard	14
Tony-Huber	14
Turcat	15

LES CHIMISTES ET LES PROFESSEURS	
MM. Bourdon	17
Grouvelle	17
Haller	17
Lindet	17
Lumet	17
Lévy, Michel	18
Sidersky	18
Trillat	18
Violle	19

LES DISTILLATEURS AGRICOLES	
MM. Hanicotte	20
Martin, Léon	20
Monmirel	20
Petit	20

LES DISTILLATEURS INDUSTRIELS	
	Pages
MM. Woussen	9
Delaune	10
Savary	11

LES DÉNATURATEURS D'ALCOOL	
MM. Besson	21
Blondel	22
Dufour	22
Fournaud	22
Leprêtre	22
Sératzky	21
Thibault	22
Thiéry	22
Voituriez	23

LES INGÉNIEURS ET LES ÉCONOMISTES	
MM. Aremberg (d')	24
Barbet	24
Chalmel	24
Denayrouze	24
Douge	24
Chasseloup-Laubat	24
Famechon	24
Loreau	25
Périssé	26

LES FABRICANTS DE MÉTHYLÈNE ET LES FABRICANTS D'ESSENCE	
MM. Baube	15
Duchemin	15

LES PÉTROLIERS	
MM. Barbaudy	27
Danset	27
Despeaux	27
Desmarais	27
Guiselin	27
Mallet	28
Lévy	28

LES REPRÉSENTANTS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE	
MM. Gervais	29
Gomot	29
Hochard	29
Lavalard	29
Lavollée	29
Masson	29
Merchier	30
Pluchet	30
Rémy	30
Viseur	30